

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 7 mars 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 7 mars 2011 à 19h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Raymonde Tremblay, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19h.

2. Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2011-03-07-049

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011
4. Période de questions
5. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - A- Suivi des procès-verbaux
 - B- Rapport de délégation de pouvoirs
 - C- Suivi du projet de voirie
6. Rapport du maire
7. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 7.1 Urbanisme
 - A- Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de février 2011
 - B- Congrès de la COMBEQ
 - 7.2 Hygiène
 - A- Usine d'épuration et réseau d'égout
 - B- Station de pompage et réseau d'aqueduc
 - C- Écocentre et site des lagunes
 - 7.3 Rapport du directeur des travaux publics
 - A- Rapport des travaux exécutés en février 2011
 - B- Rapport des travaux exécutés en mars 2011

8. Rapport du CCU
9. Présentation des comptes
 - A- Approbation de la liste des virements de crédits
 - B- Approbation de la liste des dépenses incompressibles
 - C- Approbation de la liste des comptes à payer
10. Sécurité incendie
 - A- Système de communication
 - B- Camion autopompe
 - C- Appareil respiratoire
 - D- Enseigne rurale 911
11. AREV – Association de la route de l'eau vive
12. MRCVG
13. Résultat de l'appel d'offres pour l'acquisition d'un camion municipal
14. Contrat d'entretien des chemins d'été – Résultats de l'appel d'offres
15. Centre Quatre-Saisons – Travaux d'amélioration
16. Inauguration du nouveau parc municipal
17. Travaux de revêtement de surface – Regroupement avec autres municipalités
18. Mise à niveau des ouvrages d'eau potable – Offre de services
19. Billets de spectacle – Maison de la culture de la Vallée de la Gatineau
20. Centre municipal
21. Correspondance
22. Varia
 - A- Centre multifonctionnel de Maniwaki
 - B- Clinique de Santé
 - C- Coupe de bois terrain municipal
 - D- Contrat de neige
 - E- Compostage
 - F- Sentier Quad, autorisation
 - G- Carte de membre CHGA
23. Période de questions
24. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011

Reporté

4. Période de questions

Quelques questions sont posées concernant le sujet suivant :

- Quad, possibilité de passer dans les rues du village
- Informations Quad dans les rues du village

5. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

A- Suivi des procès-verbaux

Le rapport du suivi des procès-verbaux sera déposé ultérieurement.

B- Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2011-03-07-050

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} au 28 février 2011 pour un montant de 2634.61\$. Ce document est déposé par la directrice générale adjointe Raymonde Tremblay.

Adoptée à l'unanimité

C. Suivi du projet de voirie

6. Rapport du maire

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de février 2011.

7. Rapport de l'inspecteur municipal

7.1 Urbanisme

A- Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de février 2011

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de février 2011 sont déposées.

B- Congrès de la COMBEQ

M.B. 2011-03-07-051

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'autoriser l'inspecteur municipal, M. Richard Carle, à participer au congrès 2011 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) qui se tiendra au Loews Le Concorde de Québec les 7, 8 et 9 avril 2011 et d'émettre le paiement relatif au frais d'inscription au montant de 550.00\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Formation et perfectionnement » (02-320-00-454) et les frais de déplacements seront imputés au poste « Frais de déplacements » (02-320-00-310).

Adoptée à l'unanimité

7.2 Hygiène

A- Usine d'épuration et réseau d'égout

Note au procès-verbal

Des vérifications seront effectuées au printemps concernant des roches qui passent par le dégrilleur de l'usine d'épuration.

B- Station de pompage et réseau d'aqueduc

Note au procès-verbal

Des vérifications ont été effectuées avec l'inspecteur municipal, Richard Carle, le directeur des travaux publics, Stéphane Patry, le maire Réjean Major et Marc Vaillancourt de Climatisation Maniwaki inc., concernant l'intérieur du réservoir à pression à la station de pompage à l'aqueduc. Le ciment serait à refaire. Lorsque le rapport sera prêt, les membres du conseil en seront avisés.

C- Écocentre et site des lagunes

7.3 Rapport du directeur des travaux publics

A- Rapport des travaux exécutés en février 2011

- Travaux à la patinoire
- Ménage dans le garage municipal
- Tournée des chemins municipaux
- Vérification du réservoir à pression à l'aqueduc

B- Rapport des travaux prévus en mars 2011

- Travaux à la patinoire
- Terminer les travaux de nettoyage au garage municipal

Divers travaux au centre municipal

M.B. 2011-03-07-052

Sur la proposition d'André Patry, appuyé par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater le directeur des travaux publics Stéphane Patry pour effectuer des travaux de peinture à l'intérieur du centre municipal d'ici la fin mars 2011, des tablettes au 2^{ième} étage et dans les deux greniers pour le rangement. Il est de plus résolu de retenir les services des Entreprises B.L. Électriques pour effectuer des travaux d'électricité pour l'éclairage de ces deux locaux de rangement. Les dépenses reliées à ces travaux seront imputées au poste « Entretien et réparation – Centre municipal » (027-702-20-529).

Adoptée à l'unanimité

Repère d'arpentage, 146 chemin de la Carpe

M.B. 2011-03-07-052A

Considérant que des travaux de fossés ont été effectués sur le chemin de la Carpe au cours de l'année 2010;

Considérant que des repères d'arpentage ont été déplacés au 146 chemin de la Carpe;

En conséquence, sur la proposition Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale Claudia Lacroix pour retenir les services de l'arpenteur-géomètre Stéphane Gagnon de la firme Barbe et Robidoux pour un montant approximatif de 500\$, pour replacer deux repères sur la propriété, située au 146 chemin de la Carpe. Cette dépense sera imputée au poste « Honoraires professionnels » (02-190-00-412).

Adoptée à l'unanimité

8. Rapport du CCU

9. Présentation des comptes

A- Approbation de la liste des virements de crédits

B- Approbation de la liste des dépenses incompressibles

M.B. 2011-03-07-053

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de février 2011 pour un montant total de 125867.19\$ telle que déposée par la directrice générale adjointe.

Adoptée à l'unanimité

C- Approbation de la liste des comptes à payer

M.B. 2011-03-07-054

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Karo Porier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 28 février 2011 pour un montant de 8542.65\$ et d'autoriser les paiements.

Adoptée à l'unanimité

10. Sécurité incendie

A. Système de communication

M.B. 2011-03-07-055

Considérant le mémo déposé à la directrice générale par le directeur du service incendie concernant le système de communication du service de sécurité incendie, en novembre 2010;

Considérant l'étude et certaines vérifications effectuées par le conseiller Denis Lacroix sur les résultats des calculs de propagation des ondes radio avec une antenne qui serait située sur le mât de la tour du réseau Picanoc, située sur le terrain municipal sur une partie du lot 16-1, rang 2, canton Bouchette;

Considérant les demandes de prix effectuées par le directeur du service incendie à deux compagnies spécialisées en communication;

En conséquence, sur la proposition Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de mandater le directeur du service incendie, Richard Carle, pour procéder au remplacement du système de communication du service incendie à la tour réseau Picanoc, sur le terrain municipal sur une partie du lot 16-1, rang 2, canton Bouchette, au plus bas prix, soit Exel Radio pour les nouvelles installations du système de communication. Il est également résolu de mandater le directeur des travaux publics pour la construction d'un bâtiment pour les équipements et de retenir les services des Entreprises B.L. Électriques pour l'électricité et Bell Canada pour la ligne téléphonique. Les dépenses reliées à ces travaux ne doivent pas dépasser 15000\$. Ces dépenses seront imputées au poste «Affectation F.D.I.» (03- 600-00-000).

Adoptée à l'unanimité

B- Camion autopompe

Note au procès-verbal

Une démonstration d'un camion autopompe aura lieu, le jeudi 10 mars 2011 à 13h et une autre à 19h à la caserne incendie par la Compagnie Aérofeu.

C- Appareil respiratoire

M.B. 2011-03-07-056

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de retenir les services de la firme Protection Incendie CFS Ltée pour les inspections des appareils respiratoires pour le prix unitaire de 59,95\$ chacun. Si des réparations s'avéraient nécessaires, un tarif horaire de 50\$ sera consenti. Les dépenses reliées à ces travaux seront imputées au poste « Entretien et rép. – Pièces et Acc. » (02-220-00-526).

Adoptée à l'unanimité

D- Enseigne rurale 911

M.B. 2011-03-07-057

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyé par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale, pour obtenir des prix pour les enseignes rurales, (numéros civiques), auprès des fournisseurs suivants : Aubé, d'Auteuil et Imprimak; le tout, tel que suggéré à l'intérieur du schéma de couverture de risques présentement en vigueur sur le territoire de la municipalité de Bouchette et de la MRCVG.

Adoptée à l'unanimité

11. AREV – Association de la route de l'eau vive

M.B. 2011-03-07-058

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de verser la somme de 2000\$ à l'AREV (Association de la route de l'eau vive), comme contribution annuelle 2011. Cette dépense sera imputée au poste «Contribution – AREV» (02-622-00-970).

Adoptée à l'unanimité

12. MRCVG

13. Résultat de l'appel d'offres pour l'acquisition d'un camion municipal

Note au procès-verbal

L'ouverture des soumissions pour le camion municipal, aura lieu, le jeudi 17 mars 2011, à 11h05, à la bibliothèque municipale.

14. Contrat d'entretien des chemins d'été – Résultats de l'appel d'offres

Note au procès-verbal

L'ouverture des soumissions pour le contrat d'entretien des chemins d'été, aura lieu, le jeudi 17 mars 2011, à 11h05, à la bibliothèque municipale.

15. Centre Quatre-Saisons – Travaux d'amélioration

M.B. 2011-03-07-059

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par André Patry, il est résolu qu'un comité soit formé pour les améliorations à apporter au Centre Quatre Saisons. Le comité sera formé du maire, Réjean Major, de la directrice générale Claudia Lacroix, des conseillères : Michelyne Bélair et Karo Poirier et du conseiller Gaston Lacroix.

Adoptée à l'unanimité

16. Inauguration du nouveau parc municipal

Reporté

17. Travaux de revêtement de surface – Regroupement avec autres municipalités

Reporté

18. Mise à niveau des ouvrages d'eau potable – Offre de services

M.B. 2011-03-07-060

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater le conseiller André Patry afin qu'il procède à l'étude des offres de services reçues pour la mise à niveau des ouvrages d'eau potable. Suite à cette étude, un rapport sera déposé lors d'une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

19. Billets de spectacle – Maison de la culture de la Vallée de la Gatineau

M.B. 2011-03-07-061

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Michelyne Bélair il est résolu de payer la facture de 398\$ à la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau, pour 7 billets de spectacle, pour la saison 2011-2012. Il est de plus résolu de faire paraître par voie de communiqué à la radio CHGA, 4 parutions au montant de 12.95\$ chacune, mentionnant que tous les citoyens et citoyennes de Bouchette sont invités à communiquer avec le personnel du bureau municipal pour s'inscrire à un tirage au sort pour le spectacle du 30 mars 2011. Les personnes ont jusqu'au 20 mars 2011, 16h. Les dépenses reliées seront imputées au poste « Activités » (02-701-90-699).

Adoptée à l'unanimité

20. Centre municipal

Note au procès-verbal

Tous les membres du conseil seront convoqués pour obtenir des informations relatives au Programme triennal d'immobilisations pour des travaux d'amélioration du centre municipal.

21. Correspondance

21.1 Session d'information – Direction régionale – Laurentides d'Hydro-Québec

M.B. 2011-03-07-062

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'autoriser le maire Réjean Major, la directrice générale Claudia Lacroix et l'inspecteur municipal Richard Carle à participer à une session d'information qui se déroulera le 24 mars 2011 au Château Logue concernant différents sujets présentés par Hydro-Québec. Les frais de déplacements reliés à cette session d'information seront imputés au poste, « Frais de déplacements élus » (02-110-00-310), « Frais de déplacement » (02-320-00-310, « Frais de déplacements administration » (02-130-00-310).

Adoptée à l'unanimité

21.2 Assemblée générale annuelle du Réseau biblio de l'Outaouais

M.B. 2011-03-07-063

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyé par Yvon Pelletier, il est résolu d'autoriser la responsable de la bibliothèque municipale, Stéphanie Boisvenue et la conseillère représentante de la Municipalité, Michelyne Bélair à participer à l'assemblée générale annuelle du Réseau Biblio de l'Outaouais qui aura lieu le samedi 11 juin 2011 à Notre-Dame-de-la-Salette. Les frais de déplacements pour cette assemblée seront imputés au poste « Frais de déplacements Biblio » (02-702-30-454) «Frais de déplacement élu » (02-110-00-310).

Adoptée à l'unanimité

21.3 Demande de raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout de la municipalité

M.B. 2011-03-07-064

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater l'inspecteur municipal, Richard Carle, pour faire parvenir aux demandeurs, Jonathan Saumure et Valérie Major, les informations relatives à la réglementation en vigueur et les coûts approximatifs que pourraient occasionner les raccordements au réseau d'aqueduc et d'égout de la municipalité, sur le chemin de-la-Ferme-des-Six.

Adoptée à l'unanimité

21.4 Demande d'appui aux municipalités pour modifier la Loi sur la fiscalité municipale

M.B. 2011-03-07-065

Résolution déposée et adoptée tel quelle.

Attendu que la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau a reçu en 2010 son nouveau rôle d'évaluation pour le budget 2011;

Attendu que les valeurs foncières ont encore une fois augmentées de façon importante pour les riverains;

Attendu que la loi sur la fiscalité municipale est devenue désuète ;

Attendu que cette loi ne permet pas beaucoup d'alternative en ce qui a trait aux modes de taxation municipale;

Attendu que le 14 décembre 2010 un comité a été formé par résolution par le conseil des maires de la MRCVG (résolution **2010-R-AG482**);

Attendu que ce comité se penchera sur la possibilité de modulation des taux de taxation par secteur d'activité ou secteur géographique;

Attendu que ce comité s'adjoindra des spécialistes afin de justifier la position de revoir le mode de taxation ainsi que la modulation des taux de taxation par secteur d'activité ou par secteur géographique, suite à la hausse des valeurs.

Attendu que ce comité pourra recevoir de chacune des municipalités, des suggestions qui pourront être analysées et que des recommandations seront faites au conseil des maires de la MRCVG.

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu que la municipalité de Bouchette, appuie la démarche de la MRCVG de former un comité pour revoir le mode de taxation ainsi que la modulation des taux de taxation par secteur d'activité ou par secteur géographique et demande que chacune des municipalités de la MRCVG appuient cette démarche et acheminent leurs suggestions quant aux moyens qui pourraient être retenus pour la modification de la loi sur la fiscalité municipale.

Adoptée à l'unanimité

21.5 Coalition Bois Québec

M.B. 2011-03-07-066

Engagement municipal en faveur de l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés

Résolution déposée et adoptée tel quelle.

Attendu que la protection de l'environnement et le développement durable sont des priorités pour notre administration ;

Attendu que le bois est une ressource renouvelable permettant le développement durable ;

Attendu que l'utilisation du bois dans la construction d'édifices est reconnue comme une stratégie efficace dans la lutte aux changements climatiques ;

Attendu que la transformation du bois est moins énergivore que la production de l'acier et du béton ;

Attendu que chaque mètre cube de bois utilisé dans la construction d'un immeuble permet de retirer de l'atmosphère une tonne de CO₂ ;

Attendu que le bois est un matériau pouvant être utilisé pour les structures des édifices en respect du Code de la construction et du Code de sécurité incendie ;

Attendu que le bois est un matériau disponible et que le Québec compte le plus grand nombre d'usines de solives et de poutres d'ingénierie en bois en Amérique du Nord ;

Attendu que l'économie de plus de deux cents municipalités au Québec repose en grande partie sur l'activité forestière ;

Attendu que le secteur forestier traverse la pire crise de son histoire et que ses impacts compromettent l'avenir de nombreuses communautés locales ;

Attendu que la construction des bâtiments publics représente une opportunité de relance économique pour les entreprises et les travailleurs de l'industrie du bois ;

Attendu que la municipalité est en mesure de poser un geste de solidarité en joignant le rang des villes qui privilégient l'utilisation du bois ;

Attendu que la municipalité, comme les administrations publiques en général, doit tenir compte du rapport qualité-prix dans la réalisation de ses projets ;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par André Patry, il est résolu:

Que la municipalité privilégie l'utilisation du bois de charpente dans la construction de tous ses édifices publics et que cette orientation se reflète dès la conception des devis, dans le respect des normes prévues au Code de construction, au Code de sécurité incendie et de toute autre norme applicable aux édifices visés ;

Que la municipalité, dans ses appels d'offres pour la construction de tels édifices publics, donne instruction à tous les soumissionnaires de se conformer au devis en présentant une soumission comprenant une structure en bois ;

Que la municipalité encourage les demandeurs de permis de construction à utiliser le bois comme principal matériau pour la structure de leur édifice ;

Que la municipalité favorise également l'utilisation du bois d'apparence dans la construction d'édifices publics et encourage les demandeurs de permis de rénovation à utiliser le bois d'apparence dans la réalisation de leurs projets ;

Que la municipalité fasse connaître, par les moyens de communications disponibles, les avantages de l'utilisation du bois dans les projets de construction ;

Que la municipalité joigne les rangs de la Coalition BOIS Québec ;

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité fasse parvenir copie de cette résolution aux instances suivantes :

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

La ministre des Ressources naturelles et de la Faune ;

L'union des municipalités du Québec ou la Fédération des municipalités du Québec ;

Le représentant de la circonscription à l'Assemblée nationale ;

Adoptée à l'unanimité

21.6 Offre de service Fauchage et balayage 3097-4547 Québec inc.

Note au procès-verbal

Le conseiller Yvon Pelletier recommande aux représentants de la municipalité d'être vigilants lors de l'appel d'entrepreneurs, pour le fauchage du bord des chemins pour l'année 2011.

21.7 Copie de la résolution 2010-R-AG481 – MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

Note au procès-verbal

La conseillère Michelyne Bélair demande d'obtenir les procès-verbaux de la MRCVG. La directrice générale adjointe, Raymonde Tremblay vérifiera auprès du greffier de la MRC, comment obtenir ces informations.

21.8 Tournée des agents de développement rural de la Vallée-de-la-Gatineau

Note au procès-verbal

Reporté. Une rencontre sera organisée avec les agents ruraux.

21-9 Établissement du Cœur-de-la-Gatineau

Note au procès-verbal

Cette lettre sera transmise au comité des dons.

22. Varia

A- Centre multifonctionnel de Maniwaki

M.B. 2011-03-07-067

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par André Patry, il est résolu de participer financièrement pour 3 ans, à raison de 500\$ annuellement pour le centre multifonctionnel de Maniwaki, soit un montant de 1500\$. Cette dépense sera imputée au poste « Sub. Org. Loisirs » (02-701-91-970).

Adoptée à l'unanimité

B- Clinique Santé

Note au procès-verbal

La conseillère Michelyne Bélair fait partie du nouveau conseil d'administration de la clinique santé et elle lance l'invitation aux personnes intéressées qu'il y a un poste disponible.

C- Terrain municipal coupe de bois

M.B. 2011-03-07-068

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier il est résolu de mandater la directrice générale Claudia Lacroix pour procéder à la préparation d'un appel d'offres par invitation écrite pour la coupe de bois, sur le terrain municipal, situé sur le lot 16-1 rang 02, canton Bouchette. Conformément au plan de zonage de la municipalité, les travaux devront être effectués suivant la méthode d'une coupe sélective. Les personnes invitées seront : Daniel Patry, Yvon Leduc, Luc Poirier, Jean Manseau, Pierre Cécire, Gilles Bastien, Gaston Fournier, Gaston Dufour, François Grondin, Louis Thérien. Le document décrivant l'appel d'offres sera déposé lors d'une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

D- Contrat de neige

E- Compostage

Note au procès-verbal

Les membres du conseil mandatent la directrice générale afin qu'elle voit avec Kimberly Mason de la MRC de la Vallée-de-la Gatineau la possibilité d'organiser une rencontre d'information et de sensibilisation sur le compostage.

F- Sentier Quad, autorisation

M.B. 2011-03-07-069

Résolution déposée par le conseiller André Patry

Résolution demandant les droits de passage pour les Quad(VTT)

Considérant que la pratique du Quad (VTT) a de plus en plus d'adeptes au Québec (le nombre a doublé en 2010);

Considérant que l'aménagement de sentiers de Quad donnant accès au coeur de notre village apportera un essor économique sans précédent à notre Municipalité surtout durant la saison hivernale;

Considérant que les sentiers aménagés seront fédérés et connectés aux autres sentiers de la province;

Considérant que la pratique du Quad est un sport de plus en plus sécuritaire et de mieux en mieux structuré par les instances gouvernementales;

Considérant que les sentiers seront balisés et patrouillés par des agents de la Fédération Québécoise des Clubs Quad ainsi que par les agents de la Sûreté du Québec;

Considérant qu'une assurance de 3 000 000\$ en cas d'accidents ou de dommages à la propriété couvre les propriétaires de fonds de terrain et toutes personnes s'y trouvant où passent les sentiers;

Considérant que la municipalité a le pouvoir de légiférer quant aux heures où il sera permis de circuler en Quad;

Considérant que les sentiers pour se rendre de Bouchette à Ste-Thérèse passeront principalement par les chemins municipaux mais qu'ils seront éventuellement réaménagés à plusieurs endroits afin de les dévier hors route là où ce sera possible et où les droits de passage seront obtenus;

Considérant que les futurs tracés des sentiers hors route seront faits en fonction de minimiser l'impact sonore, visuel et environnemental sur les propriétés environnantes;

Considérant que les droits de passage seront obtenus (officialisés) aux endroits où le tracé du sentier Bouchette/Ste-Thérèse passe sur des terrains privés;

Considérant que les sections de sentier hors route seront aménagés et balisés en bonne et due forme;

Considérant que les coûts d'aménagement et d'entretien des sentiers hors route seront entièrement défrayés par la Fédération Québécoise des Clubs Quad;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu que la Municipalité de Bouchette donne les droits de circulation des Quads aux artères suivantes :

- Rue Principale : De l'église de Bouchette jusqu'à l'intersection de la rue du Pont;
- Du début de la rue du Pont jusque de l'autre côté du pont de fer;
- Chemin Rivière-Gatineau Nord (à partir du pont de fer) jusqu'au chemin Lacroix
- Chemin Lacroix d'un bout à l'autre;

- Montée du Lac-des-Trente-et-Un-Milles à partir du pont du Ruisseau de la Carpe jusqu'au chemin de l'Auberge;
- Chemin de l'Auberge jusqu'au chemin du Lac-des-Pères.

Adoptée à l'unanimité

G- Carte de membre CHGA

M.B. 2011-03-07-070

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu que la municipalité de Bouchette se procure la carte de membre CHGA pour l'année 2011 au montant de 35\$. La municipalité profite ainsi de certains avantages pour des « spots publicitaires ». Cette dépense sera imputée au poste « Publicité et information » (02-130-00-340).

Adoptée à l'unanimité

23. Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Plainte chien Chemin Gagnon
- Commentaire au sujet de la rencontre pour le village des traditions.

24. Levée de la séance

M.B. 2011-03-07-071

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de lever la présente séance à 21h35.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Raymonde Tremblay
Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe